

La juste inégalité. Essai sur la liberté, l'égalité et la démocratie
de Robert Dutil, Montréal, Québec/Amérique, 1995, 288 p.

François Blais

Numéro 27, printemps 1995

L'élection fédérale canadienne de 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040375ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040375ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1189-9565 (imprimé)

1918-6592 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Blais, F. (1995). Compte rendu de [*La juste inégalité. Essai sur la liberté, l'égalité et la démocratie* de Robert Dutil, Montréal, Québec/Amérique, 1995, 288 p.] *Revue québécoise de science politique*, (27), 229–232.
<https://doi.org/10.7202/040375ar>

RECENSIONS

La juste inégalité. Essai sur la liberté, l'égalité et la démocratie.

de Robert Dutil, Montréal, Québec/Amérique, 1995,
288 pages.

Il ne faut pas hésiter à recommander la lecture de cet essai de philosophie politique appliquée. L'auteur aborde avec intelligence des questions politiques fondamentales, des problèmes à l'agenda de toutes les sociétés démocratiques contemporaines. Son ouvrage, qui devrait pouvoir intéresser un assez large public tant il est accessible et pertinent, se divise en trois parties : I) L'émergence de la démocratie et de la liberté; II) La juste inégalité; III) La démocratie représentative modulaire.

La première partie brosse à grands traits l'histoire des démocraties, de la Grèce antique jusqu'à la fin de la guerre froide. L'auteur ne cherche pas à innover dans l'interprétation mais simplement à refaire le parcours de ce phénomène politique important, inséparable de l'idée d'égalité. Il réussit fort bien. Son texte est clair, simple et nuancé. La plupart des informations que l'on y puise sont justes. Le texte est rempli d'extraits des grands textes politiques fondateurs : de la *Magna Carta* à la Charte de l'Atlantique de 1941. Dutil ne commet jamais l'erreur de confondre démocratie directe, démocratie représentative et État de droit ou encore, erreur plus symptomatique, de considérer la démocratie athénienne comme la quintessence de tout idéal démocratique. Ce bref exposé sur la démocratie (p. 102) pourrait très bien servir à initier à la question des étudiants de niveau collégial et universitaire.

La seconde partie de l'ouvrage traite des inégalités socio-économiques. L'auteur troque alors la démarche historique pour l'analyse et l'argumentation. Il présente des solutions originales face à ce cancer qui mine de l'intérieur les démocraties contemporaines et leur prétention égalitaire. Son point de vue est à ce moment redevable à celui de John Rawls, philosophe américain et théoricien contemporain de la justice sociale. Dutil se montre tout à fait en accord avec Rawls sur l'importance pour nos sociétés de réconcilier mieux qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici les idéaux de liberté et d'égalité. L'expérience des anciens régimes communistes montre que l'égalitarisme strict fut une erreur coûteuse qui a servi de prétexte au viol des libertés individuelles tout en entraînant ces pays vers la ruine économique. Il nous faut donc une nouvelle perspective morale pour aborder les questions d'égalité.

Le titre de l'essai *La juste inégalité* est explicite : on ne doit pas chercher à corriger toutes les formes d'inégalités mais uniquement celles qui sont le fruit de circonstances arbitraires. Dutil formule de manière succincte une interprétation de cette règle morale et suggère sur cette base un virage en matière de sécurité du revenu, de fiscalité, d'éducation, de santé et de développement économique. Ses propositions dans ces domaines ont en commun la volonté de réconcilier efficacité économique et équité, ce que notre État-providence essoufflé ne réussit plus vraiment à faire de nos jours. Au cœur des réformes proposées, il y a la mise en place d'un Revenu minimum garanti inconditionnel (RMGI), une prestation entièrement universelle remplaçant la panoplie de programmes actuels. Une telle idée pouvait sembler une utopie il y a à peine vingt ans, mais selon Dutil elle répond désormais à une nécessité morale autant qu'économique. Le RMGI possède de nombreux avantages sur les autres programmes sélectifs : sa gestion est simple, il n'est pas stigmatisant et n'a pas besoin pour son bon fonctionnement d'une armée d'enquêteurs, il est égalitaire sans être égalitariste, il assure une stabilité de revenu tout au long de la vie, il évite les effets de seuil qui ont un effet désincitatif sur la volonté de travailler.

Le problème numéro un de nos économies n'est pas qu'il y manque de travail mais qu'il n'y a plus assez de travail

bien rémunéré pour tout le monde. Pourquoi s'en plaindre? Plutôt que chercher à partager le temps de travail, c'est aux fruits mêmes de la coopération sociale qu'il faut s'attaquer en les redistribuant de manière plus continue et surtout sans discrimination. Cela nous entraîne à refuser que l'absence temporaire ou prolongée du marché du travail soit prétexte à l'exclusion sociale comme c'est le cas encore aujourd'hui. Les mécanismes de redistribution des richesses mis en place au retour de la Seconde Guerre mondiale interviennent dans la sphère économique *ex ante* (salaire minimum, sécurité d'emploi, syndicalisation, etc.) ou *ex post* (aide sociale, assurance-chômage, revenus de soutien pour différentes clientèles, etc.). À ces deux pôles, ces mécanismes sont devenus de plus en plus inefficaces et inéquitables. Dutil ne le dit pas en ces mots mais il ne propose rien de moins qu'un découplage du revenu et du travail. Il n'est pas le seul en ce moment à réclamer une réforme aussi radicale mais il a le grand mérite, au Québec du moins, de la proposer clairement et avec de solides arguments à l'appui.

Dans la troisième et dernière partie de l'ouvrage, l'auteur se penche sur un second grand malaise politique de nos sociétés : la détérioration de la vie démocratique. Nos démocraties sont jeunes, mais déjà elles subissent durement les contrecoups de la corruption des élus et du chantage des groupes organisés (partis politiques, groupes d'intérêts, syndicats, etc.). Cette situation alimente chez le simple citoyen un sentiment d'impuissance, de dépit, quand ce n'est pas un profond cynisme. Dutil propose pour ces raisons une réforme en profondeur de nos institutions politiques et électorales. Il favorise une représentation modulaire plutôt que territoriale et une nouvelle répartition des pouvoirs entre les instances politiques. L'idée de base derrière ces changements est qu'il serait bénéfique pour la qualité de la vie démocratique que chaque niveau (représentant, délégué, candidat, député, sénateur, président) ait à répondre directement de ses actes devant le niveau inférieur qui l'a élu plutôt que devant les membres de son parti ou les groupes d'intérêts. Cette idée tire son attrait du désir de réconcilier démocratie directe et démocratie représentative. Malheureusement, elle sera regardée avec méfiance par tous

ceux qui comme moi croient que nos démocraties doivent être jugées non pas sur leur capacité à représenter quelque intérêt que ce soit, mais plutôt sur leur propension à gérer pacifiquement des situations conflictuelles et à améliorer par des programmes politiques et des lois la société dans laquelle nous vivons. Le fait que nous décidions entièrement et par étapes successives de nos représentants ne change à mon avis rien au degré de confiance que nous pouvons leur témoigner, et même si cela pouvait le rehausser, nous serions encore en mal de savoir s'il s'agit bien là d'une vertu politique pertinente.

Ces dernières remarques n'enlèvent rien à l'ouvrage de Dutil qui possède, je le souligne encore, beaucoup de mérites. Le tout premier est de s'attaquer avec intelligence et clarté à des questions philosophiques et politiques difficiles mais urgentes. Bien entendu cela demeure un essai qui n'a ni l'exhaustivité ni la prétention d'un ouvrage académique. Mais on y retrouve une certaine fraîcheur dans le style et des idées nouvelles qui mériteraient à tout le moins d'être plus débattues qu'elles ne le sont en ce moment dans l'intelligentsia québécoise.

François Blais
Université Laval